



Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel/Fax 02 54 46 49 67

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze, le 16 janvier à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

PRESENTS : MM GARNIER, GAMBS (Beuvron amont), MM BOUQUIN, BARDON, DUPONT (Centre Amont), MM GAULT, CHESNEAU (Beuvron aval), MM DESROCHES, TOUCHET, COELHO (Centre Aval), MM MOREAU, MARSEAULT (Bièvre), MM PRINCE, ROBERT, DETIENNE (Centre Cosson), M LEROUX (Bas Cosson), M GILBERT (Bassin Cosson),

ABSENTS EXCUSES : M BEIGNET, Mme PRIOL (Beuvron amont), M REPINCAY (Beuvron aval), M CHICOINEAU (Bièvre) M FROMENT (Bassin Cosson).

Assistaient à la réunion : M TERRIER (Centre Amont), Mme VALOIS, M MAURICE et M CLOUET (Centre cosson)

Date de la convocation le 26 décembre 2013.

Ordre du jour :

- Orientations budgétaires 2014
- Amortissement des acquisitions 2013
- Questions diverses

Monsieur le Président rappelle le compte-rendu de la réunion du 21 novembre.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

EVOLUTION ET PERSPECTIVES DES TRAVAUX 2006-2015

Monsieur le Président présente l'évolution des travaux sur les cours d'eau depuis 2006 et les perspectives 2014-2015.

PLANNING DE TRAVAUX 2014

Le planning des travaux 2014 sera défini comme suit : jours de travail répartis de la façon suivante entre les syndicats :

➤ Syndicat du Beuvron Amont	48 jours
➤ Syndicat du Beuvron Centre Amont	37 jours
➤ Syndicat du Beuvron Centre Aval	29 jours
➤ Syndicat du Beuvron Aval	20 jours
➤ Syndicat de la Bièvre	33 jours
➤ Syndicat Bas cosson	15 jours
➤ Syndicat Centre cosson	28 jours
➤ Syndicat du Bassin du Cosson du Loiret	48 jours
Soit un total de 258 jours	

Prévoir également pour chaque syndicat : **1 jour SEBB – 1 jour Jussie et 10 jours pour les interventions ponctuelles.**

LES AIDES 2014

L'avenant n°3 au contrat du bassin est en cours de signature. Il permet de prolonger d'une année le contrat territorial 2009-2013 et nous assure ainsi les financements jusqu'au prochain contrat. Les aides spécifiques sur la Grenouille taureau devront être confirmées pour le prochain budget.

TARIFS 2014 – RECONDUCTION DES TARIFS 2013

- | | |
|--|---------|
| ➤ Participation fixe annuelle par syndicat adhérent : | 4 600 € |
| ➤ Coût d'une journée équipe prestation non subventionnée : | 847 € |
| ➤ Coût d'une journée équipe jussie : | 592 € |
| ➤ Coût d'une journée du technicien de rivière: | 315 € |
| ➤ Coût d'une journée de travail par équipe : | 328 € |

(Délibération prise ce jour)

PARTICIPATIONS : TRAVAUX EXECUTES PAR LES RIVERAINS

Monsieur le Président informe que les syndicats qui font participer les riverains ne s'acquittent pas des jours de travail équipe.

Monsieur le Président propose qu'une participation financière soit demandée aux syndicats concernés.

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide de facturer aux syndicats du Beuvron Amont, du Beuvron Centre Amont et du Centre Cosson, 10 % du temps initialement prévu de l'équipe du SEBB, pour compenser le temps passé sur le chantier pour l'établissement des devis, le conseil aux riverains et le contrôle des travaux réalisés.

LES DEPENSES 2014

Etudes « continuité écologique et bilan » se poursuivent pour l'année 2014

L'équipe :

- Renouvellement du matériel (tronçonneuses, remorque...)
- Achat d'un treuil mécanisé
- Vêtements de travail

Animation :

- Mise en place des journées de formation certiphyto
- Communication : établissement du journal, manifestation, expositions ...

Technicien de rivières

- Appareil photo numérique étanche

COMPOSITION DU PERSONNEL SYNDICAL 2014

1 animatrice

1 technicien de rivière

1 chef d'équipe

1 chef d'équipe suppléant

2 agents d'entretien des rivières

Proposition d'évolution du grade des deux agents embauchés en 2010

(Voir délibération ci-dessous)

PERSONNEL MIS A DISPOSITION

- Secrétaire 11/35^{ème}
- Agent d'entretien (ménage) 2/35^{ème}

AMORTISSEMENT DES BIENS ACQUIS EN 2013

Monsieur le président rappelle que le syndicat doit amortir les biens acquis :

Après en avoir délibéré, le comité Syndical décide d'amortir les biens acquis en 2013 de la manière suivante :

Informatique

Logiciel et licence informatique 5 ans

Matériel

1 – motopompe 2 ans

1 – Tronçonneuse 1 an

QUESTIONS DIVERSES**PROJET DE LOI SUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE ET L'AFFIRMATION DES METROPOLES**

Monsieur le Président informe des dernières actualités sur la gestion des cours d'eau dont la compétence serait transférée aux EPCI à fiscalité propre portée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles adoptée le 19 décembre dernier. Sa promulgation sera définitive sous réserve de la décision du conseil constitutionnel, qui a été saisi le 26 décembre 2013 et qui doit rendre cette décision sous un mois.

Pièce jointe : Correspondance de Madame Jacqueline GOURAULT, sénatrice de Loir et Cher, reçue le 17 janvier, soit le lendemain de la réunion.

Fin de la séance 18h45

Prochaine réunion le 20 février – Vote du BP 2014